



PROGRAMME DE FORMATION



Intitulé de la formation :	<u>FORMATEUR P.R.A.P. 2S</u> Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
Organisation, dates & lieu :	14 jours (98 heures) en présentiel répartis en 3 sessions > 2+1 jours de travaux intersession selon le référentiel INRS
Méthode pédagogique :	<ul style="list-style-type: none"> • Exposés interactifs • Etudes de cas • Expérimentation de méthodes et d'outils • Mises en situation
Objectifs de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les risques d'atteinte à la santé liés à l'activité physique au travail : détecter, analyser, améliorer les situations. • Proposer, conduire, accompagner la mise en œuvre d'une formation PRAP intégrée à la démarche de Prévention de l'entreprise. • Savoir organiser, animer et évaluer des journées de formation.
Contenu :	<ul style="list-style-type: none"> • Place de l'activité physique au travail. • Définitions : fonctionnement du corps humain, anatomie, physiologie de l'appareil locomoteur. • Troubles musculo-squelettiques, risques biomécaniques, psychosociaux, environnementaux : les facteurs déterminants. • L'accompagnement à la mobilité (ALM) : déplacement naturels et mouvements élémentaires. • Outils de détection des situations présentant des risques pour la santé et analyse des déterminants de l'activité physique. • Recherche et hiérarchisation de pistes d'amélioration des situations à risques détectées. • Méthodologie de projet : conception d'une action de formation, étapes, organisation, animation et évaluation.
Public :	Personnels formateurs d'établissements sanitaires / médico-sociaux, formateurs indépendants et formateurs d'organismes de formation.
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants doivent avoir suivi la formation compétences de bases en prévention des risques professionnels auprès du réseau prévention (CARSAT, INRS). • Un dirigeant de l'entreprise/conseiller formation doit suivre la journée « Conditions de réussite d'une démarche PRAP ».
Maintien des compétences :	3 jours tous les 3 ans obligatoires pour le maintien du certificat de formateur PRAP
Formateur :	Formatrice de formateurs PRAP certifiée INRS
Coût :	2690€ / participant